



## Succession - indivision et partage anticipé

Par **dasn**, le **02/05/2016** à **19:32**

Bonjour,

Je viens de recevoir un email étonnant de mon notaire. ce qui m'amène a venir vous poser une question.

Le contexte:

Il y a 2 successions en cours.

Une 1ere celle des mes grands parents ou nous sommes en indivision mon oncle pour une part et ma belle mère, ma soeur et moi pour l'autre part. Une partie est en liquidité et l'autre est un bien immobilier en cours de vente.

La 2nd celle de mon père ou ma belle mère a signé un usufruit de l'universalité des biens. Qui comprendra principalement, les liquidités de la 1ere succession.

Aujourd'hui de l'étude du notaire qui gère les 2 successions m'envoie ceci :

"La promesse de vente de la maison de XXXXXXXX dépendant de la succession de Monsieur XXXXXX vient d'être régularisée, par Madame XXXXXXXXXXXX, ce jour.

J'ai pris sur moi de débloquer une petite somme au profit de chaque Co indivisaire ; pour me permettre de vous l'adresser, pouvez-vous me faire parvenir , par mail, votre RIB."

D'où ma question, peut-on commencer le partage des sommes bloqués avant la fin de la succession.

Sans oublier que s'en suit un usufruit !

Merci aux experts pour toute l'aide qu'ils pourront me donner.